

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des transports

Direction générale de l'aviation civile

Décision N° 26-0019 du 03 juin 2026

portant délégation de signature en matière de marchés publics et d'accords-cadres passés par le service national d'ingénierie aéroportuaire (SNIA) pour le compte du ministère des Armées

NOR : TRAA2614464S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L2123-1 et R2123-1 ;

Vu le décret n°2007-482 du 29 mars 2007 autorisant le ministre de la Défense à déléguer ses pouvoirs en matière de marchés publics et d'accords-cadres, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2007 modifié portant création du service national d'ingénierie aéroportuaire ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2007 modifié portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale, signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense,

Vu l'arrêté du 23 décembre 2021 portant nomination de Philippe Barnola en tant que directeur du SNIA,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer au nom du directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, tous les actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés et accords-cadres prévus par l'arrêté du 22 juin 2007 susvisé, quel que soit le montant, à :

Mme Sarah Caminondo, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'Etat, adjointe au directeur du SNIA, chargée de l'ingénierie opérationnelle et du patrimoine ;

Mme Amandine Caby, ingénieure en chef des ponts des eaux et des forêts, adjointe au directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, chargée de l'ingénierie technique ;

M. Pierre-Yvon Moal, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe, adjoint au directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, chargé de la transformation, de la qualité et des risques ;

M. François Bedel, attaché principal d'administration de l'Etat, secrétaire général du SNIA.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, tous les actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés prévus par l'arrêté du 22 juin 2007 susvisé passés selon la procédure adaptée telle que définie aux articles L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique susvisé, d'un montant inférieur ou égal à 250 000 € HT, tous bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 250 000 € HT et tous actes de sous-traitance (formulaires DC4) des marchés publics quels que soient leurs montants, dans la limite de leurs attributions respectives, décrites dans la note du 31 décembre 2019 portant organisation du service national d'ingénierie aéroportuaire, à:

M. Cédric Bastieri, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du département programmation, environnement, aménagement ;

Mme Khedoudja Benchaïb, agente contractuelle, cheffe du département SNIA Nord ;

M. Stéphane Jourdain, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du département ingénierie bâtiment ;

M. Romain Elard, ingénieur des ponts des eaux et des forêts, chef du département ingénierie infrastructure ;

Mme Sylvie Guimera, ingénieure hors classe des travaux publics de l'Etat, cheffe du département SNIA Sud-Ouest ;

M. Christophe Perroquin, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du département SNIA Ouest ;

M. Nicolas Stark, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du département SNIA Centre-et-Est ;

M. Joël Tourbot, ingénieur hors classe des travaux publics de l'Etat, chef du département SNIA Sud-Est ;

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, tous les actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés prévus par l'arrêté du 22 juin 2007 susvisé passés selon la procédure adaptée telle que définie aux articles L 2123-1 et R 2123-1 du code de la commande publique susvisé, d'un montant inférieur ou égal à 150 000 € HT, tous bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 150 000 € HT et tous actes de sous-traitance (formulaires DC4) des marchés publics quels que soient leurs montants, dans la limite de leurs attributions respectives, décrites dans la note du 31 décembre 2019 portant organisation du service national d'ingénierie aéroportuaire, à:

M. Cédric Haugomat, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du pôle Antilles-Guyane ;

M. Stéphane Major, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef du pôle Antilles-Guyane ;

M. Benjamin Mottet, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du pôle Océan-Indien, à compter du 1^{er} août 2026 ;

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire, tous les actes relatifs à la conclusion et à l'exécution des marchés prévus par l'arrêté du 22 juin 2007 susvisé passés selon la procédure adaptée telle que définie aux articles L 2123-1 et R

2123-1 du code de la commande publique susvisé, d'un montant inférieur à 90 000 € HT, tous bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 90 000 € HT et tous actes de sous-traitance (formulaires DC4) des marchés publics quels que soient leurs montants, dans la limite de leurs attributions respectives, décrites dans la note du 31 décembre 2019 portant organisation du service national d'ingénierie aéroportuaire, à:

Mme Sarah Arnouil, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'Etat, cheffe de la mission grands projets du département SNIA Sud-Est.

Mme Christelle Bassi, ingénieure hors classe des travaux publics de l'Etat, adjointe au chef du département SNIA Sud-Est, cheffe du pôle d'Aix-en-Provence ;

M. Lucas Cinget, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef du département ingénierie bâtiment ;

Mme Jessica Clavel, ingénieure des travaux publics de l'Etat, adjointe au chef du département ingénierie infrastructure, coordinatrice du site de Bordeaux du département ingénierie infrastructure ;

M. Mathieu Durand, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, adjoint au chef du département SNIA Centre-et-Est, chef du pôle de Lyon ;

Mme Manon Floren, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe du département SNIA-Nord;

M. Bilel Hammadi, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chef de la mission grands projets du SNIA Nord à compter du 1^{er} août 2026 ;

Mme Karine Lassalle, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'Etat, cheffe de l'unité assistance à maîtrise d'ouvrage /conduite d'opérations du pôle de Bordeaux, responsable de la mission grands projets du département SNIA Sud-Ouest ;

M. Benjamin Mottet, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, adjoint à la cheffe du département SNIA Nord, chef de la mission grands projets du SNIA Nord, jusqu'au 1^{er} août 2026;

M. Nicolas Pichon, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation-civile, adjoint au chef du département SNIA Ouest, chef de la mission grand projet du SNIA Ouest ;

Mme Olivia Robin, ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation-civile, adjointe au chef de département programmation-environnement-aménagement ;

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des transports.

Fait le 03 juin 2026

Le directeur du service national
d'ingénierie aéroportuaire,

P. BARNOLA